



Déclaration liminaire : FS NANTERRE 3 avril 2026

Monsieur le président, Monsieur le procureur de la République,

Qu'attendez-vous ?

Vous pouvez vous réjouir qu'aucun agent ne soit aujourd'hui passé à l'acte car c'est bien votre responsabilité pénale qui serait engagée !

Malgré toutes les alertes qui ont été faites, rien ne se passe et le temps s'écoule, à votre bon vouloir, car vous préférez attendre que les personnels prennent leurs jambes à leur cou plutôt que de prendre à bras le corps les situations pour y trouver des solutions.

Ce sont des hommes et des femmes que vous gérez et que vous devriez accompagner et protéger.

Un dialogue social sélectif !

Aucune considération des organisations syndicales représentatives !

Aucun respect des élus !

Aucune écoute, aucun soutien et aucune bienveillance à l'égard des personnels !

Une gestion RH dysfonctionnante !

Des personnels sous pression jusqu'à ce qu'ils n'en puissent plus !

Des arrêts maladie et temps partiels thérapeutiques qui se multiplient !

Une multitude de recadrages à l'égard des agents, y compris les assistants de prévention, qui osent dénoncer les dysfonctionnements !

Des évocations de suicide !

Une cellule RPS alibi !

Voilà le constat de désolation sur l'arrondissement de Nanterre !

Le fonctionnement de la formation spécialisée de Nanterre est plus qu'à déplorer. Le dernier procès-verbal de cette instance n'est absolument pas fidèle à la réalité. Les élus devront parfois se dispenser de documents de travail pour alimenter les débats. S'ils demandent des renvois de sujets, faute de respect du règlement intérieur, il n'y sera pas fait droit ou l'ordre du jour sera épuisé plusieurs mois après. Quand les élus auront décidé des visites de site, il faudra improviser, l'administration n'ayant rien anticipé. Cette dernière aura en outre, pour répondre à la sollicitation d'une organisation syndicale non représentative sur le ressort de Versailles, diffusé aux personnels un tableau de préconisations non validé par les membres de la délégation. Et la restitution, programmée, déprogrammée, puis reprogrammée en oubliant malencontreusement les élus, aura finalement lieu en n'évoquant à aucun moment les problématiques de RPS qui sont pourtant la problématique majeure ayant induit la visite ! Lorsque les élus auront légitimement utilisé les outils à leur disposition et sollicité une expertise, ils seront contraints, pour qu'elle soit entendue, de se plier aux exigences de la direction de greffe pour en modifier le contenu. Malgré un vote à l'unanimité de cette expertise par les élus pour mettre fin aux risques psychosociaux, tout sera mis en suspens pour des raisons budgétaires en leur

précisant qu'aucune expertise n'a jamais perduré, alors même que les statistiques nationales démontrent le contraire ! L'expertise n'est pas une priorité ! Les RPS non plus...

Au vu d'un tel fonctionnement, méprisant pour les élus que nous sommes, on ne peut que s'interroger sur l'opportunité d'une formation spécialisée de site qui évolue dans l'entre-soi. Cette formation spécialisée a pourtant pour objectif de protéger les personnels et leurs conditions de travail, de mettre fin à leur souffrance.

Nanterre a pourtant vécu des drames ces dernières années et aurait dû en avoir tiré les leçons ! Malgré des enquêtes, il n'en est rien... Les conditions de travail continuent à se dégrader et la souffrance continue d'augmenter, parfois silencieuse, parfois bâillonnée...

Que d'exemples !...

Le tribunal de proximité d'Asnières, seul tribunal ayant brûlé durant les émeutes de 2023, aurait dû devenir une priorité locale voire nationale. Vous avez fait fi de notre rapport d'alerte du 10 décembre 2024, estimant que seuls les chefs de cour étaient saisis, malgré notre rencontre avec la direction et une double saisine. Vous aviez annoncé, lors du bilan de la formation spécialisée de Nanterre à la formation spécialisée de Versailles en décembre 2024, un plan d'amélioration des conditions de travail sur ASNIERES/COLOMBES dont les personnels n'ont vu aucun effet en 14 mois. La création des pôles nationalités et surendettement s'est effectuée à moyens constants et les personnels en souffrent encore aujourd'hui. Le récent déplacement de la direction de Nanterre avec la psychologue du travail n'a fait que démontrer que les RPS ne sont pas une priorité. Les travaux ont été en outre annoncés pour avril sans aucune anticipation sur les conditions de travail et l'organisation interne, elle-même déjà planifiée sans tenir compte des différentes alertes et des sous-effectifs récurrents que les personnels ne cessent de faire remonter.

Les mentions restent d'actualité sur le tribunal de proximité de Vanves où rien n'évolue pour les agents.

La restitution de la visite qui a eu lieu hier n'a fait que désoler et démotiver davantage les personnels qui mettaient beaucoup d'espoir dans une prise de conscience de leur souffrance par leur direction. Il n'est à nouveau rien dit sur les risques psychosociaux et les conditions réelles de travail au sein de cette juridiction. Un incident important ayant nécessité l'intervention des secours a pourtant touché un agent de cette juridiction ces dernières semaines. Cela vient démontrer une fois encore, s'il en était besoin, l'impérieuse nécessité d'une expertise sur ce site, éclairée d'un regard extérieur à notre administration.

Le travail effectué concernant le service correctionnel de Nanterre et la visite du service est en cours et nous serons très attentifs à la prise en compte de l'ensemble des problématiques de ce service.

La situation du pôle social, qui a elle aussi donné lieu à plusieurs mentions, reste particulièrement inquiétante. Il est plus que temps que la vraie priorité de notre administration soit la préservation de la santé des agents et non son aggravation.

D'autres illustrations plus globales sont tout aussi éloquents.

Les personnels sont dissuadés en assemblée de se tourner vers les organisations syndicales qui sont là pour les accompagner. Ils sont sanctionnés pour les mentions qu'ils osent porter aux registres SST alors même que c'est leur dernier moyen d'alerter ou d'appeler à l'aide. La cellule RPS est a priori réactivée mais aucune diffusion n'est effectuée et aucun personnel ne sait comment l'activer. On menace d'abandon de poste en période d'absence pour raisons de santé. Une nouvelle modalité d'exercice est définie pour le télétravail dans les juridictions sans respect de l'accord cadre sur le télétravail, pourtant signé par notre ministre et l'ensemble des organisations syndicales, et malgré le récent rappel des chefs de cour sur le sujet. Six ans après la crise sanitaire, la modernité fait toujours plus l'objet de défiance de la part de la hiérarchie. Des positions de principe sont bien ancrées. On time l'activité des agents dans un temps qui n'est pas le leur. L'administration joue la montre et répond si tardivement aux demandes des agents que la réponse devient anachronique et

vidée de son sens.... Aucune anticipation n'est également effectuée sur les droits d'accès informatiques et l'administration est la première à ne pas respecter la charte informatique de notre ministère, pourtant gage de sécurité.

On n'évoque en tout lieu que l'aspect bâtementaire ou matériel. L'aspect humain est oublié, voire écarté... Il vous appartient pourtant de construire de la cohésion et non de la division ! Il vous appartient de valoriser et motiver et non de mépriser ! Il vous appartient de recueillir l'adhésion et non d'imposer la soumission !

L'UNSa SJ/USM continuera le combat sur l'ensemble de ces sujets et ne cédera pas à d'éventuelles pressions. Elle continuera à soutenir l'ensemble des personnels, quels qu'ils soient, qui subissent les pressions de leur propre hiérarchie.

Les personnels comme nos organisations syndicales qui portons leur réalité ne seront jamais des marionnettes aux mains de l'administration !

Les membres UNSA SJ/USM de la FS